



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Référence
18_2024

Objet de la délibération
Subventions aux associations

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	9

Date de la convocation
21/03/2024

Date d'affichage

Vote
<b>MAJORITE</b> Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

L'an 2024 et le 3 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ANTOINE Jérôme à Mme DONGE Christine, GAVAZZI Romain à M. LEHEUTRE Bruno, SONZOGNI Jean-Luc à M. VANZELLA Yoann

**Absents séance**:

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, LEBLANC Eric, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **Subventions aux associations**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 03/04/2024

Et

Publication ou notification du :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les sommes suivantes :

Cercle Sportif de Sormonne : 780€  
Sormonne Sport Loisirs Football : 780€  
TEAM COVEMA : 580€  
Les Amis de l'Ecole : 710€  
ADMR : 250€  
Téléthon 200€  
UNC : 150€

et décide de décliner les autres demandes de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/04/2024  
Le Maire

François DENEUX

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 008-210803904-20240403-18\_2024-DE

